

# Déclaration à l'égard des investissements durables

Mars 2020

# Déclaration à l'égard des investissements durables de Gestion de placements Manuvie

Le présent document donne un aperçu de l'approche adoptée par Gestion de placements Manuvie (« GP Manuvie »)<sup>1</sup> en matière d'investissement durable dans le cadre de ses activités de gestion d'actifs institutionnels. Il souligne notre engagement envers l'investissement durable et décrit nos convictions fondamentales en matière de développement durable, ainsi que la façon dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés à nos processus de placement. Notre philosophie offre un cadre souple qui en soutient la mise en œuvre auprès de diverses catégories d'actif et équipes de placement et s'applique à nos activités tant sur les marchés publics que privés.<sup>2</sup>

La Déclaration à l'égard des investissements durables de Gestion de placements Manuvie s'aligne sur nos responsabilités fiduciaires à titre de gestionnaire du capital des clients et reflète nos engagements à titre de signataire des Principes pour l'investissement responsable (PIR), ainsi qu'envers différents codes de gérance s'appliquant à différents territoires.

## Notre engagement à l'égard des investissements durables

Le terme « investissement durable » renvoie à la prise en compte constante des principaux facteurs ESG pour orienter ou définir le processus de placement. L'optique de l'investissement durable s'applique à toutes les étapes du processus de placement, pour toutes les catégories d'actif. En tant qu'investisseur responsable et gestionnaire des capitaux de nos clients, nous cherchons à comprendre tous les facteurs qui pourraient influencer sur le profil risque-rendement des placements actuels et potentiels. Nous considérons que l'intégration effective des facteurs ESG aux processus de placement permet d'obtenir pour nos clients des rendements corrigés du risque attractifs à long terme.

L'investissement durable fait partie intégrante de nos activités et de notre culture, et nous sommes conscients que les besoins de nos clients dans ce domaine s'élargissent et que leurs propres partenaires exigent l'adoption officielle de pratiques d'investissement durable. Notre engagement à l'égard de saines pratiques est conforme à notre responsabilité d'aider les clients à atteindre leurs objectifs.

Bien que nous reconnaissions également que la portée des facteurs ESG applicables aux placements évoluera continuellement, ceux que nous estimons les plus pertinents peuvent comprendre :

- Structure, diversité et surveillance du conseil
- Rémunération des dirigeants : structure, paramètres de rendement et surveillance
- Protection des droits des actionnaires minoritaires
- Gestion du capital, versements du dividende et dilution
- Événements de marché (p. ex., fusions et acquisitions) et stratégie d'entreprise
- Changement climatique, pollution, utilisation des ressources naturelles et d'autres questions environnementales
- Santé et sécurité, relations de travail et autres questions sociales
- Droits de la personne, respect à l'égard de la collectivité et autres attentes des intervenants
- Surveillance et gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Innovations et perturbations technologiques
- Cybersécurité et protection des renseignements personnels
- Changements démographiques
- Résilience des infrastructures
- Importantes controverses liées aux facteurs ESG
- Qualité de la divulgation des renseignements et transparence à l'égard des facteurs ESG

## Nos convictions

L'engagement de Gestion de placements Manuvie à l'égard de l'investissement durable repose sur nos convictions.

- **Le développement durable n'est pas gagné d'avance**  
Pour que nous obtenions des résultats durables, il faut que les gestionnaires d'actifs et les investisseurs se fassent les fers de lance des principes de développement durable et s'engagent à les respecter.

<sup>1</sup> Gestion de placements Manuvie est la marque mondiale unifiée des activités de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde (GPAM) de Manuvie, au service des épargnants et des clients institutionnels dans trois secteurs : régimes de retraite, services aux particuliers et gestion d'actifs institutionnels (marchés publics et marchés privés).

<sup>2</sup> Les mandats du fonds général de Manuvie s'appuient sur des lignes directrices distinctes en matière de facteurs ESG.

- **Le développement durable accroît la valeur financière**

L'aptitude à créer de la valeur financière dépend de la santé de notre environnement naturel et de la force de l'infrastructure sociale dans nos collectivités. Par conséquent, nous jugeons que l'analyse des facteurs ESG est essentielle pour comprendre la valeur réelle d'un placement.

- **L'avenir du développement durable et celui de la gestion active des placements sont interconnectés**

Sur fond d'automatisation croissante des données financières et des processus de placement, une gestion active des placements est nécessaire pour comprendre intimement et recueillir la valeur implicite que recèlent les facteurs ESG.

- **Nous nous imposons des normes élevées en matière de gouvernance**

Dans les segments où nous possédons et exploitons des actifs, nous croyons qu'il nous incombe de mettre en œuvre les meilleurs processus et normes de développement durable pour nous-mêmes et nos employés. Nous prenons aussi au sérieux notre influence potentielle sur la trajectoire de développement durable des sociétés dans lesquelles nous investissons.

- **Nous partageons nos objectifs de développement durable avec nos clients**

Nous faisons tout notre possible pour présenter notre processus de gestion des actifs, y compris notre approche de l'investissement durable, avec transparence afin d'aider nos clients à répondre à leurs propres partenaires.

- **Notre engagement vis-à-vis de nos partenaires ne se limite pas aux résultats financiers**

Notre engagement à l'égard de nos clients est primordial. Mais en qualité d'institution financière mondiale, nous avons un rôle à jouer pour apporter une contribution positive à la société, en plus de notre rendement financier.

## Gouvernance

GP Manuvie a mis en place une structure de gouvernance pour superviser les activités d'investissement durable de nos équipes et soutenir la mise en œuvre de la Déclaration à l'égard des investissements durables, conformément à la stratégie globale et aux priorités de la société. Cette structure comprend divers comités et groupes de travail associés aux diverses catégories d'actif à des échelons appropriés de la société, avec des représentants de différentes fonctions administratives qui participent à la mise en œuvre du programme d'investissement durable. Les chefs des Marchés publics et des Marchés privés président leur comité des investissements durables respectif, ce qui permet une surveillance régulière du processus décisionnel dans le cadre du programme d'investissement durable et responsable applicable à des catégories d'actif précises.

La structure de gouvernance est soutenue par des employés spécialisés en investissement durable. Ces spécialistes soutiennent la mise en œuvre de la Déclaration à l'égard des investissements durables au moyen de diverses activités et projets consistant notamment à préparer les plans d'affaires annuels, à déterminer et à élaborer des pratiques exemplaires d'investissement durable, à aider les équipes de placement dans le cadre de l'élaboration d'outils et de méthodologies pour adopter des pratiques exemplaires en matière d'investissement durable tout au long du cycle de vie des placements, et à mener la participation de la société à des initiatives externes ou à des interventions collectives.

Les spécialistes de l'investissement durable mettent en œuvre la Déclaration à l'égard des investissements durables de concert avec les gestionnaires de portefeuille et les analystes des placements de partout dans le monde. Grâce à cette approche coordonnée, les plans d'affaires et les objectifs d'investissement durable sont divulgués à grande échelle, puis l'approche de la société à l'égard des facteurs ESG est affinée par les équipes de placement.

## Intégration du développement durable tout au long du cycle de vie des placements

Nos équipes de placement ont la capacité de prendre des décisions qui se conforment à leur philosophie de placement et tiennent compte des objectifs de leurs clients. Chaque équipe de placement est responsable de son propre processus de placement, de la recherche à la mise en œuvre. L'intégration de la recherche et des facteurs ESG dans les processus de placement cadre avec cette approche. Dans le cadre de nos activités sur les marchés publics, les chefs des placements supervisent les processus de chaque équipe de placement, ce qui comprend le renforcement continu de notre approche d'investissement durable. Dans le cadre de nos activités sur les marchés privés, le chef mondial de chaque catégorie d'actif exerce une fonction semblable de supervision et de responsabilité en matière d'investissement durable.

Nous cherchons à intégrer les facteurs ESG importants tout au long du cycle de vie des placements, en tenant compte des caractéristiques de la catégorie d'actif et de la capacité de placement en question, ainsi que du secteur et de la région, entre autres facteurs.

## Contrôle préalable et prise de décision

Dans le cadre du processus de contrôle préalable, les équipes de placement évaluent les facteurs ESG qui sont importants pour un placement et en tiennent compte dans l'analyse fondamentale, ce qui peut ensuite influencer sur leurs évaluations, leurs décisions quant à la constitution des portefeuilles et à l'exécution d'opérations, s'il y a lieu. Pour orienter leurs évaluations, les équipes peuvent utiliser les recherches, les données et le soutien relatifs aux facteurs ESG des équipes ESG internes des marchés publics et privés. Les équipes de placement peuvent aussi tenir compte des réponses des équipes de direction des sociétés émettrices aux demandes portant sur leur capacité et leur volonté de tenir compte des enjeux ESG. La recherche sur les placements confirme les conclusions sur l'importance des facteurs ESG.

## Suivi de portefeuille

Une fois les placements effectués, les équipes qui en sont responsables continuent de surveiller tous les facteurs importants qui pourraient avoir une incidence sur un actif ou une société, y compris les facteurs ESG. Les risques pertinents ou les préoccupations sont gérés dans le cadre du processus de placement continu de l'équipe, s'il y a lieu. Les équipes ESG peuvent également effectuer des examens périodiques de portefeuilles individuels et discuter avec les équipes de placement des problèmes ESG potentiels pour améliorer l'évaluation des enjeux prépondérants.

## Répartition de l'actif

Notre équipe Solutions multiactifs se concentre sur la répartition dynamique de l'actif et la gestion globale des risques à l'échelle mondiale. L'équipe, en soutien au groupe de recherche des gestionnaires de GP Manuvie pour choisir et superviser les gestionnaires de fonds dont les stratégies constituent les piliers des solutions de répartition de l'actif personnalisées, effectue des évaluations qualitatives des approches d'intégration des facteurs ESG de ces gestionnaires.

## Gérance

### i. Intervention

La gérance responsable fait partie intégrante de nos activités et de notre culture, qui s'étend à l'ensemble de nos activités de placement sur les marchés publics et privés. En tant qu'investisseur institutionnel, nous cherchons à nouer un dialogue constructif avec les sociétés au sujet de divers enjeux touchant les placements, dans le but d'en accroître la valeur à long terme.

L'intervention nous donne aussi l'occasion de recueillir d'autres renseignements, qui sont intégrés à notre processus de contrôle préalable. S'il y a lieu, nous pouvons intervenir afin de susciter un changement positif dans la communication de l'information, la rigueur de la gestion et le rendement des sociétés par rapport aux facteurs ESG.

Les équipes de placement se réunissent généralement avec les dirigeants des sociétés dans le cadre de leur processus d'analyse fondamentale. Ces réunions apportent aux analystes et aux gestionnaires de portefeuille un éclairage sur la qualité de l'équipe de direction, les facteurs opérationnels et les stratégies des sociétés dans lesquelles ils investissent. De plus, les équipes de placement ont l'occasion d'évaluer le risque que posent ces sociétés, notamment leur exposition aux facteurs ESG et les mesures qu'elles mettent en place afin de protéger la valeur pour les actionnaires. S'il y a lieu, des analystes spécialistes des facteurs ESG peuvent aussi se joindre aux analystes et aux gestionnaires de portefeuille de GP Manuvie qui participent à ces réunions.

Nous participons également à des interventions collectives avec d'autres sociétés de notre secteur. La collaboration avec d'autres investisseurs augmente notre incidence sur les sociétés, les secteurs et les marchés dans notre sphère d'influence collective. Dans le cas des sociétés auprès desquelles nous intervenons, les efforts de collaboration atténuent la complexité que représente la multiplicité des points de vue, ce qui permet de mettre l'accent sur l'établissement d'objectifs et l'atteinte de résultats concrets. La collaboration s'aligne toujours sur notre obligation fiduciaire envers nos clients en tant que gestionnaire d'actifs.

Si nous considérons que certains problèmes demeurent à la suite d'une intervention menée sur une période raisonnable, nous pourrions envisager des mesures plus musclées. Cela pourrait comprendre le fait de voter par procuration conformément à nos opinions, le dépôt ou le dépôt conjoint d'une résolution d'actionnaires ou le désinvestissement.

GP Manuvie pourrait aussi à l'occasion intervenir auprès des autorités de réglementation si nous estimons que cela est approprié et au mieux des intérêts de nos clients.

Renseignements supplémentaires :

[Politique d'intervention ESG](#)

## ii. Droits de vote

GP Manuvie<sup>3</sup> cherche à exercer ses droits de vote de manière responsable. Aspect essentiel de la propriété des actions, le droit de vote constitue un mécanisme de contrôle important pour s'assurer que les sociétés publiques et privées et les fonds sont gérés dans l'intérêt de leurs actionnaires et investisseurs. Lorsque GP Manuvie obtient des procurations pour exercer des droits de vote et qu'elle en prend la responsabilité pour le compte de ses clients, elle tâche de s'assurer que ces procurations sont déposées et que les droits de vote correspondants sont exercés dans l'intérêt de chaque client.

Nous avons adopté des politiques et des procédures de vote pour nous assurer que les votes par procuration respectent les exigences de l'ensemble des règles et des principes fiduciaires généraux applicables. Les décisions de vote de GP Manuvie s'appuient sur sa conviction que les sociétés prospères sont mieux positionnées à long terme si elles disposent de ce qui suit :

- **Surveillance rigoureuse**, y compris un conseil d'administration solide et efficace avec des dirigeants indépendants et objectifs travaillant au nom des actionnaires et des investisseurs;
- **Mécanismes d'atténuation des risques**, comme des contrôles internes efficaces, l'expertise du conseil d'administration couvrant le profil de risque unique d'une société et l'utilisation courante des indicateurs de rendement clés pour mesurer et évaluer les risques à long terme;
- **Équipe de direction qui veille à l'intérêt des investisseurs** au moyen de structures de rémunération qui favorisent le rendement à long terme grâce à la gestion judicieuse et durable des ressources de la société;
- **Rapports transparents et complets** sur les composantes de la société qui revêtent le plus d'importance pour les actionnaires et les parties prenantes, en mettant l'accent sur la réussite à long terme de la société;
- **Direction concentrée sur toutes les formes de capital**, y compris le capital environnemental, social et humain.

GP Manuvie peut s'abstenir d'exercer un vote par procuration lorsque des considérations logistiques peuvent nuire à sa capacité d'exercer ce droit de vote, par exemple lorsque les titres sous-jacents sont prêtés dans le cadre

d'un programme de prêt de titres d'un client, dans les cas où il n'y a pas suffisamment d'information pour prendre une décision éclairée ou lorsque les conditions du marché rendent prohibitifs les frais d'exercice d'un droit de vote par rapport à ses avantages.

GP Manuvie veille à ce que les votes par procuration servent au mieux les intérêts de chaque client et traite les conflits d'intérêts potentiels conformément à la Politique de vote par procuration de la société.

Renseignements supplémentaires :

[Politique de vote par procuration](#)

## iii. Opérations

Dans les segments où nous exploitons des actifs, la prise en compte des questions ESG commence par l'intégration des facteurs ESG à notre processus d'analyse des placements et de contrôle préalable. Nous exerçons nos activités en nous imposant des normes élevées en matière de gestion et de développement durable. Nous le faisons pour protéger et accroître la valeur des actifs tandis que nous créons de la valeur à long terme pour nos parties prenantes.

## Exclusions

En général, nous préférons intervenir plutôt que d'exclure. Une exception à cette règle est notre respect d'une politique sur les armes à sous-munitions qui harmonise les activités de placement de GP Manuvie avec les pratiques commerciales de notre société mère, la Société Financière Manuvie. La politique prévoit que nous ne ferons pas sciemment d'investissements directs dans des sociétés produisant des armes à sous-munitions. Cette politique s'applique à tous les investissements effectués : a) par ou pour le fonds général des filiales d'assurance de la Société Financière Manuvie; et b) pour des clients tiers de GP Manuvie, lorsqu'elle a un pouvoir d'investissement. Elle ne peut s'appliquer aux fonds indiciels, aux mandats de gestion non affiliés et aux comptes gérés selon les instructions des clients.

Des exclusions peuvent également s'appliquer à certains portefeuilles que GP Manuvie est susceptible de créer en réponse aux demandes des clients, comme des mandats et des comptes distincts assortis de critères de sélection précis fondés sur les valeurs ou guidés par la conformité.

<sup>3</sup> Les Marchés privés s'appuient sur un programme de vote par procuration et un cadre de gouvernance distincts.

## Transparence et divulgation des renseignements

GP Manuvie reconnaît l'importance de la transparence et publiera chaque année un rapport sur l'investissement durable faisant état des progrès en matière d'investissement durable et responsable.

Nous déposerons chaque année un rapport sur nos activités et nos progrès dans la mise en œuvre des PIR, conformément au cadre d'établissement des rapports selon ces principes. De plus, nous respecterons nos exigences en matière de production de rapports en vertu de tout code de gérance auquel nous adhérons, pour les aspects de nos activités auxquels ces codes s'appliquent.

## Collaboration

GP Manuvie cherche à promouvoir des marchés des capitaux durables et reconnaît l'importance de collaborer avec d'autres investisseurs et experts du secteur pour obtenir des renseignements en vue de parfaire les pratiques exemplaires et de contribuer à la croissance et à l'adoption des facteurs ESG à l'échelle mondiale. À cette fin, nous prenons part à diverses initiatives de développement durable, à des associations du secteur et à des groupes de travail, dont :

- Asian Corporate Governance Association
- Asia Investor Group on Climate Change
- Coalition canadienne pour une bonne gouvernance
- Ceres
- Climate Action 100+
- Global Impact Investing Network
- GRESB
- MIT Joint Program on the Science and Policy of Global Change
- Principes pour l'investissement responsable (PIR)
- Association pour l'investissement responsable (Canada)
- Sustainability Accounting Standards Board  
Investor Advisory Group
- World Business Council for Sustainable Development

Nous sélectionnons les groupes et les initiatives auxquels nous contribuons en fonction de nombreux critères généraux. Ces critères comprennent des considérations sur la relation d'un groupe avec une région importante pour GP Manuvie; sur l'incidence que l'orientation globale du groupe peut avoir sur l'approche de GP Manuvie en matière de promotion du développement durable; et sur les occasions que peut présenter la participation au groupe d'échanger des connaissances et de discuter des pratiques exemplaires avec des pairs.

Veuillez visiter notre site Web à l'adresse [manulifeim.com/institutional/ca/fr](http://manulifeim.com/institutional/ca/fr) pour obtenir de plus amples renseignements sur Gestion de placements Manuvie.